

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 septembre 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue au centre récréatif Robert-Savage le mardi 10 septembre 2024 à 19 h.

Sont présents : Mme Geneviève Marchand M. Roger Côté
 M. Marc Champagne M. Michael Gagné
 M. Kévin Champagne Mme Stéphanie Gauthier

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gervais Pellerin, maire.

Est également présente à la séance Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois d'août 2024
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois d'août 2024
- 6- Courrier
- 7- Rapport de voirie
- 8- Période de questions
- 9- Nomination du maire suppléant
- 10- Nomination des membres CCU
- 11- Adoption Politique de prévention du harcèlement et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique, de violence et d'incivilité au travail
- 12- Demande d'appui | Projet déposé par le ROBVQ en collaboration des OBV
- 13- Demande d'appui | Journée internationale du Trouble développement du langage
- 14- Octroi de contrat | Caractérisation amiante pour le chemin Hamilton phase 1 et le chemin Gosford Nord segment 7
- 15- Entente de service professionnels du Cabinet Therrien Couture Joli-Cœur (TCJ)
- 16- Demande de dérogation mineure – Classe extérieure marge avant | 1862, rue Dublin
- 17- Demande de dérogation mineure – Largeur chemin d'accès | 2885, 7^e Rang
- 18- Demande de permis PIIA – Enseigne | 1792, rue Dublin
- 19- Demande d'usage conditionnel – Maison mobile | 1233, 10^e et 11^e Rang
- 20- Adhésion aux Fleurons du Québec 2025-2027
- 21- Rapport du Camp de jour 2024
- 22- Varia
- 23- Période de questions
- 24- Levée de la séance

R-0195-09-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2- INTERVERSION DES POINTES À L'ORDRE DU JOUR

R-0196-09-2024 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le maire, Monsieur Gervais Pellerin, soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2024

R-0197-09-2024 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES DE MOIS D'AOÛT 2024

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois d'août 2024.

5- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS D'AOÛT 2024

La greffière-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois d'août est de : 369 578.05 \$

R-0198-09-2024 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

6- COURRIER

Le courrier est disponible au bureau municipal pour consultation.

7- RAPPORT DE VOIRIE

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois d'août 2024.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

9- NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

R-0199-09-2024 Proposé par la conseillère Mme Stéphanie Gauthier

QUE M. Roger Côté soit nommé maire suppléant pour les mois d'octobre 2024 à mars 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10- NOMINATION DES MEMBRES CCU

R-0200-09-2024 Proposé par la conseillère Mme Stéphanie Gauthier

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness nomme comme membre du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans Madame Chantal Soucy, citoyenne et se rétroactivement au mois d'août 2024, au siège #4 jusqu'en juillet 2026 ainsi que Monsieur Kévin Champagne, conseiller au sièges #1 en remplacement de Mme Stéphanie Gauthier jusqu'en juillet 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11- ADOPTION POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness a adopté une telle politique le 14 janvier 2019 résolution no R-06-01-2019 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail ;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain ;

R-0201-09-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE la Municipalité d'Inverness abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 14 janvier 2019 résolution no. R-06-01-2019 ;

QUE la Municipalité d'Inverness adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12- DEMANDE D'APPUI | PROJET DÉPOSÉ PAR LE ROBVQ EN COLLABORATION DES OBV

➤ Point reporté

13- DEMANDE D'APPUI | JOURNÉE INTERNATIONALE DU TROUBLE DÉVELOPPEMENTAL DU LANGAGE

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement TDL Québec sollicite à Municipalité d'Inverness pour participer à la Journée internationale du Trouble développemental du langage qui aura lieu le 18 octobre prochain et à la Semaine du Trouble développemental du langage qui se tiendra du 19 au 25 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le Trouble développemental du langage est un handicap invisible considéré comme une déficience physique qui touche plus de 7% de la population québécoise ;

R-0202-09-2024 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness appui la Journée internationale du Trouble développemental du langage et que soit diffusé sur nos différents canaux de communication durant la semaine du 19 au 25 octobre 2024 le matériel publicitaire pour sensibiliser nos citoyens à ce handicap invisible.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14- OCTROI DE CONTRAT | CARACTÉRISATION AMIANTE POUR LE CHEMIN HAMILTON PHASE 1 ET LE CHEMIN GOSFORD NORD SEGMENT 7

ATTENDU QUE le MTQ a émis une documentation à l'effet que notre région est désormais à risque en ce qui concerne la présence d'amiante dans les chaussées et qu'il est impératif que les méthodes d'analyse soient conformes à la norme Caractérisation des fibres dans les poussières déposées ou dans les matériaux en vrac ;

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable a procédé a une demande de prix pour effectuer les tests nécessaires pour les projets chemin Hamilton phase 1 et chemin Gosford Nord segment 7 ;

ATTENDU QU'une soumission conforme a été reçue de Terrapex au montant de 10 354.65 \$ taxes incluses pour les travaux sur le chemin Hamilton ;

ATTENDU QU'une soumission conforme a été reçue de Terrapex au montant de 18 118.91 \$ taxes incluses pour les travaux sur le chemin Gosford Nord segment 7 ;

R-0203-09-2024 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness accepte les soumissions de Terrapex au montant total de 28 473.56 \$ taxes incluses pour effectuer la caractérisation de l'amiante sur ces deux tronçons.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

15- ENTENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS DU CABINET THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR (TCJ)

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité d'Inverness une offre de services professionnels pour l'année 2025 ;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité d'Inverness ;

R-0204-09-2024 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 septembre 2024

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

16- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – CLASSE EXTÉRIEURE MARGE AVANT | 1862 RUE DUBLIN

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser la localisation de la classe extérieure avec un empiètement de 5.38 mètres en cour avant ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.2.5.4 du règlement de zonage No. 166-2016 précise que les abris doivent être localisés dans la cour latérale ou arrière ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est faite pour donner suite aux contraintes anthropiques analyser sur le terrain et l'emplacement initial du projet n'est pas adéquat ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères d'évaluations et que le demandeur est de bonne foi ;

R-0205-09-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le conseil municipal accepte cette demande de dérogation mineure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

17- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LARGEUR CHEMIN D'ACCÈS | 2885, 7^e RANG

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser la largeur du chemin d'accès à 4.00 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.7 du règlement de lotissement No. 167-2016 précise que le chemin d'accès à la propriété doit avoir un minimum de 7.50 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est faite pour séparer la maison de la Terre et que la superficie maximale est de 5 000 m² ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire possède un droit acquis et que la résidence est éloignée du chemin (à plus de 400 mètres) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères d'évaluations et que le demandeur est de bonne foi ;

R-0206-09-2024 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE le conseil municipal accepte cette demande de dérogation mineure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

18- DEMANDE DE PERMIS PIIA – ENSEIGNE | 1792 RUE DUBLIN

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis est visée par le règlement No. 171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité d'Inverness ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 septembre 2024

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis respecte les normes dans le règlement de zonage No.166-2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite installer une enseigne au noyau villageois pour y identifier son commerce ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne aura une superficie de 0.61 m² et que le règlement de zonage autorise jusqu'à 4.00 m² ;

R-0207-09-2024 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le conseil municipal autorise la demande de permis et recommande d'ajouter un panneau informatif avec, par exemple, l'horaire en dessous de celle projetée pour l'intégration du milieu. La superficie projetée a une déficience visuelle et l'ajout d'un autre panneau, ayant les mêmes matériaux que celle projetée, serait adéquat pour être en harmonie avec le milieu environnant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

19- DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – MAISON MOBILE | 1233, 10^e ET 11^e RANG

CONSIDÉRANT QUE la demande est visée par le règlement sur les usages conditionnels No. 189-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite installer une maison mobile sur la terre pour leur enfant ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une maison mobile est autorisée en zone agricole pour les producteurs agricoles (Article 40 de la LPTAQ) afin de favoriser la relève ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères d'évaluations dudit règlement ;

R-0208-09-2024 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE le conseil municipal accepte cette demande d'usage conditionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

20- ADHÉSION AUX FLEURONS DU QUÉBEC 2025-2027

CONSIDÉRANT QUE le moment est venu pour la Municipalité de renouveler l'adhésion au programme des Fleurons du Québec pour un plan triennal de 2025 à 2027 ;

R-0209-09-2024 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE la Municipalité d'Inverness renouvelle son adhésion au programme les Fleurons du Québec au coût de 986 \$ taxes en sus pour 2025 à 2027.

QUE le conseil municipal en profite pour souligner le magnifique travail de mesdames Pomerleau pour les aménagements paysagers réalisés cette année un peu partout dans la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

21- RAPPORT | CAMP DE JOUR 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport annuel 2024 du tout nouveau service de camp de jour à Inverness. Celui-ci sera disponible sur le site web de la municipalité pour consultation et qu'une copie soit transmise aux parents.

Le conseil tient à souligner la gestionnaire du camp, Mme Rosemary Gagné, pour ce projet porté avec brio!

22- VARIA

A- APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)

CONSIDÉRANT QUE la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre ;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent ;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petits s'épanouissent pleinement ;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- D'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- De sensibiliser les acteurs et actrice de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- De mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'Agir tôt;
- De briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- De mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles ;

R-0210-09-2024 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE ce conseil autorise M. Gervais Pellerin À proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits!

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

24- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-0211-09-2024 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 septembre 2024

QUE la séance soit levée à 19 h 28.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire

Greffière-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière